



LAURENT PERCEROU

EVEQUE DE MOULINS

Épidémie du Covid 19 Directives du diocèse de Moulins

C'est pour nous un devoir de faire confiance aux autorités sanitaires chargées de prendre des décisions en matière de santé publique. Il est du devoir de l'Église de les mettre en œuvre et de participer ainsi à l'effort commun. Comme l'écrit Mgr CENTENE, évêque de Vannes : « Toute autre attitude relèverait d'une irresponsabilité coupable dont nous aurions à répondre, non seulement devant l'autorité civile, mais en conscience devant Dieu. »

Je tiens à exprimer ici ma gratitude pour le personnel soignant qui, dans des conditions difficiles, œuvre sans compter pour prendre soin des personnes fragiles et malades. Je pense aussi à toutes celles et ceux qui se retrouvent dans une situation d'isolement en raison des mesures de confinement. Je les assure de la proximité spirituelle des catholiques du diocèse qui, par la prière, communient à leurs souffrances.

Vous trouverez ci-dessous les mesures prises par le diocèse de Moulins.

Je compte sur la responsabilité et la mobilisation de chacun pour leur mise en œuvre.

Les rassemblements de plus de 100 personnes sont interdits jusqu'à nouvel ordre par le gouvernement, aussi :

Pour le diocèse :

- Suppression de la récollection de carême des 14 et 15 mars.
- Suppression des formations de la pastorale de la santé des 17 et 31 mars.
- Suppression de la rencontre des prêtres des 18 et 19 mars.
- Suppression de la rencontre des EAP du 28 mars.
- Report du week-end inter-scouts au week-end des Rameaux 2021.
- Suppression, pour 2020, du pèlerinage de Souvigny des 2 et 3 mai. Rendez-vous est donné aux diocésains pour les 1^{er} et 2 mai 2021.

La messe chrismale sera célébrée comme annoncé le mardi saint 7 avril, en l'absence de fidèles, avec la seule présence des prêtres, des diacres et de leurs épouses. Elle sera retransmise sur RCF Allier à 18h00.

Pour les autres célébrations, et dès le lundi 16 mars, (messes dominicales, offices de la semaine sainte, obsèques, mariages et baptêmes), on n'accueillera pas plus de 100 personnes, en gardant les distances de sécurité. On veillera donc à répartir les fidèles un siège sur deux et un rang sur deux, comme le préconise ce jour la Conférence des Évêques de France. Je sais que ce point sera particulièrement difficile à mettre en œuvre. À chacun de faire au mieux, en l'annonçant avec pédagogie aux messes des 14 et 15 mars et en invitant les fidèles à se répartir dans les différents lieux de célébration de la paroisse.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres consignes vous seront communiquées, conformément aux recommandations des autorités de santé publique et de la présidence de la Conférence des Évêques de France.

Pour les paroisses, à compter de ce jour :

- Arrêt des rencontres de catéchèse (rencontres d'équipes, rassemblements, retraites, pèlerinages, messes des familles...), ainsi que des rencontres d'aumônerie des collégiens et lycéens (rencontres d'équipes, rassemblements, retraites...), jusqu'à nouvel ordre.
- Pour les célébrations de confirmation et de profession de foi, d'autres consignes vous parviendront en fonction des recommandations des autorités de santé publique et de la présidence de la Conférence des Évêques de France.
- Il est demandé aux prêtres et à leur EAP de déterminer les réunions qui peuvent être supprimées ou reportées parce que non prioritaires, et celles qui doivent être maintenues. Les personnes de plus de 70 ans, porteuses de maladies ou d'un handicap qui les fragilisent, s'abstiendront de participer aux réunions paroissiales.
- On supprimera les célébrations communautaires du sacrement de réconciliation au profit de permanences de confession.
- À l'exception de la célébration des sacrements et des obsèques, on reportera jusqu'à nouvel ordre les manifestations organisées dans les églises et les salles paroissiales (concerts, veillées de prière, rencontres de formation, chemins de croix, chapelets...)

Préconisations liturgiques :

Il faut rappeler que les personnes qui participent à nos liturgies constituent souvent un public fragile sur lequel le coronavirus peut avoir des conséquences très graves : « *Nous les forts, nous devons porter la fragilité des faibles et non faire ce qui nous plaît* » (Romains 15, 1). Aussi :

- Avant de monter à l'autel pour l'offertoire, le célébrant principal et le diacre d'autel se laveront soigneusement les mains à l'eau savonneuse ou avec du gel hydro-alcoolique. Les ministres ordinaires et extraordinaires de la communion feront de même avant et après avoir donné la communion. On évitera de multiplier les points de communion.
- Quand il y a une concélébration, les prêtres et les diacres communieront tous par intinction, y compris le célébrant principal. Seul le prêtre ou le diacre chargé de la purification boit au calice pour consommer le précieux Sang. Les fidèles ne communieront pas au précieux Sang, que ce soit au calice ou par intinction.
- **Quelle que soit la forme dans laquelle la messe est célébrée, il est interdit aux ministres de la communion de donner la communion dans la bouche.** Communier dans la bouche est un mode traditionnel pour recevoir la communion. Il ne s'agit donc pas ici de le remettre en cause, mais de prendre les précautions nécessaires pour éviter de favoriser la propagation du virus, au nom du précepte de la charité : s'abstenir de communier dans la bouche est une précaution, une attention pour les personnes qui communieront après nous et que nous pourrions contaminer. Personne ne peut revendiquer les sacrements comme un dû, ils sont toujours un don de Dieu que nul ne peut exiger au mépris de l'amour du prochain.
- **Si des fidèles refusent de communier dans la main**, ce peut être l'occasion de leur faire découvrir la communion de désir que vivent déjà un certain nombre de catholiques qui ne peuvent accéder aux sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie : « *Puisqu'il ne m'est pas donné de te recevoir dans cette hostie Seigneur, je te sais assez puissant pour que tu te donnes à moi autrement. Mon cœur te désire, viens, Seigneur ! Amen.* »

- **Pour les personnes âgées et malades qui sont visitées à domicile**, afin d'éviter leur contamination, les visiteurs s'abstiendront de leur porter la communion. Ils auront à cœur de leur proposer un temps de prière autour de la Parole de Dieu.
- **Lors des célébrations des funérailles**, la bénédiction du corps se fera en traçant le geste du signe de la croix avec la main, sans utiliser le goupillon. Aussi, le goupillon et l'eau bénite ne seront pas installés devant le corps pour la bénédiction.

Pour les mouvements d'apostolat des fidèles :

- Il est demandé aux mouvements de jeunesse (scoutisme, ACE, ...) de suspendre toutes leurs activités jusqu'à nouvel ordre.
- Les personnes de plus de 70 ans, porteuses de maladies ou d'un handicap qui les fragilisent, s'abstiendront de participer aux rencontres des mouvements d'apostolat de fidèles.
- Il est demandé aux responsables des mouvements d'annuler les rassemblements diocésains ou de doyenné durant tout le temps de l'épidémie.

La pandémie du coronavirus nous remet devant notre fragilité. Ce temps de carême si particulier que nous vivons cette année peut être pour chacun de nous l'occasion de retrouver le sens de la prière et de la communion spirituelle avec tous nos frères et sœurs touchés par la maladie. Il doit être tout particulièrement cette année l'occasion de raviver notre espérance en Celui dont nous fêterons la Résurrection au cœur de la nuit pascale : « Je sais en qui j'ai mis ma foi ! » (2 Tm 1, 12)

J'invite les diocésains à prier la neuvaine à Notre Dame de Moulins jointe à ce communiqué. Que Marie nous soutienne et intercède pour tous ses enfants, auprès de son fils.

A Moulins, le 13 mars 2020

+ Laurent PERCEROU
Evêque de Moulins

